

Visioconférence

« Les enjeux du télétravail et la place des tiers-lieux »

lundi 9 novembre 2020

Nous avons souhaité aborder ce thème en visioconférence car le développement du télétravail durant la crise sanitaire va modifier les pratiques des salariés et des employeurs, et nous pensons que les tiers-lieux peuvent être une réponse aux enjeux des conditions de travail qui ne sont pas nécessairement optimales lorsque l'on travaille à domicile.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participants au travers des questions qu'ils ont pu poser.

Objectifs

- Marion Deffez et Isabelle Dudognon de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) apporteront leurs analyses sur les enjeux du télétravail aujourd'hui, notamment au regard de cette crise sanitaire qui a permis à des millions de français de découvrir ces nouvelles pratiques, mais qui a aussi donné une vision parfois faussée de ce que peut être le télétravail.
- Présenter un projet d'expérimentation autour de l'accueil des télétravailleurs dans les tiers-lieux, qui débutera en décembre 2020 avec l'ARACT, auquel les tiers-lieux du réseau qui le souhaitent pourront prendre part.

Partenaires

- Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail : Marion Deffez, Isabelle Dudognon et Sophie Chaudron.

Grands axes évoqués

Présentation du contexte et des enjeux

Cf : diaporama

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »

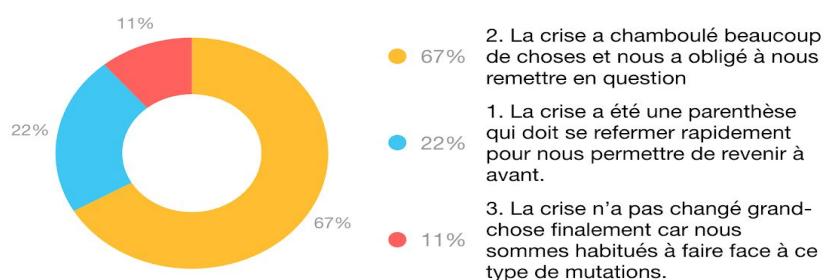


Questionnaire proposé par l'ARACT pour sonder les tiers-lieux présents sur les impacts de la crise sur leurs activités.

QUESTION #1 : Quels sont les effets de la crise sur votre tiers-lieu ?

Quel tiers lieu êtes-vous ?

3 choix choix unique



9 /18 votes

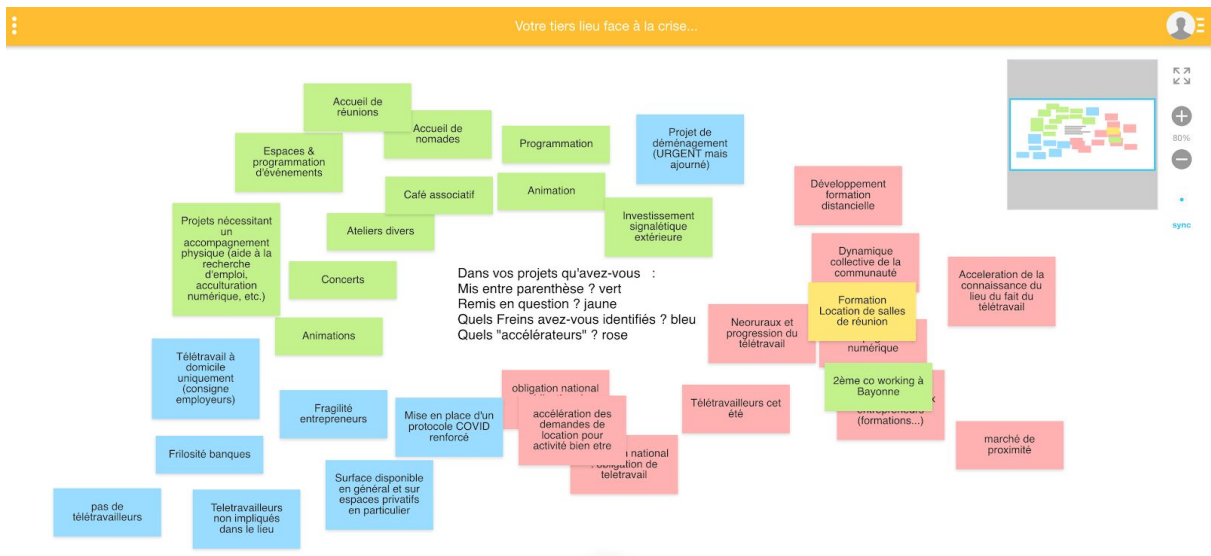


Céline Malvy, qui représente la Fontaine à Agen (47), précise qu'elle a répondu "la crise n'a pas changé grand-chose" (c'est la seule à avoir donné cette réponse) mais que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème. L'espace est saturé depuis 2 ans déjà, tandis que l'association reçoit de nombreuses demandes pour intégrer le tiers-lieu. C'est en cela que la crise n'a pas changé la donne, au contraire, elle a même intensifié le nombre de sollicitations. Céline reçoit un appel par semaine de salariés en télétravail qui aimeraient rejoindre l'espace de coworking.

À noter également que La Fontaine accueillait 10% de télétravailleurs en 2014 pour environ 80% d'entrepreneurs, et aujourd'hui le ratio est de 50% de télétravailleurs et 50% d'entrepreneurs.

L'un des effets de la crise sur certains tiers-lieux est donc une augmentation de la demande à laquelle les tiers-lieux ne peuvent pas répondre.

QUESTION #2 : Quels sont les effets de la crise sur les activités de votre tiers-lieu ?

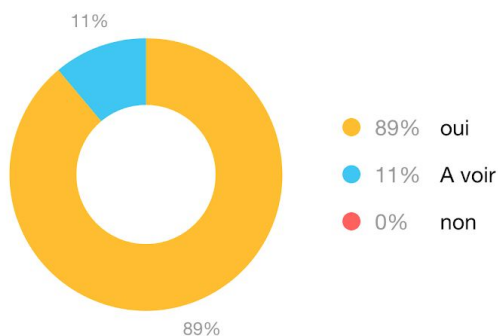


- Les activités mises entre parenthèses : événementiel, collectif, projet de développement d'un 2ème espace...
- Les activités remises en question : formations, locations de salle de réunion > Le BA13 explique qu'ils ne peuvent pas accéder à des salles de formation alors qu'ils voulaient développer une offre de formation...
- Freins : télétravail uniquement à domicile, pas de télétravailleurs, frilosité des banques, télétravailleurs non impliqués dans le lieu, manque de surface disponible, essoufflement du bénévolat...
- Accélérateurs : obligation nationale du télétravail, néoruraux et progression du télétravail, accompagnement numérique...

Solène Gonzalez, qui représente le tiers-lieu G-Co à Castillon-la-Bataille (33), raconte qu'ils accueillent des télétravailleurs dont les habitations sont situées en zone blanche ; le tiers-lieu est donc une solution de repli lorsque les télétravailleurs ne sont pas équipés par la fibre. À conditions que le tiers-lieu soit lui-même raccordé au très haut débit.

Elodie Lang, qui représente L'Escalier à Saint-Léonard-de-Noblat (87), explique qu'elle a vu de nouveaux comportements émerger ; cet été ils ont reçu un couple de salariés en télétravail durant tout le mois de juillet, pendant que leurs enfants étaient en garde chez les grands-parents.

QUESTION #3 : Pensez-vous que le développement du télétravail soit une opportunité pour vos tiers-lieux ?



9 /22 votes

En bref

Le contexte sanitaire n'est pas toujours rassurant pour les salariés. Mais c'est une opportunité à regarder à moyen terme.

Très peu d'entreprises ont réellement organisé le télétravail → les entreprises continuent à subir ces conditions forcées.

Il faut repenser le télétravail comme une option durable dans les territoires.

Les grandes questions qui se posent quand on parle de développement de l'accueil de télétravailleurs dans les tiers-lieux :

- Qui paye les places en tiers-lieux ?
- Quelles conditions d'accueil (équipement notamment / nécessité d'avoir des espaces individuels / etc) ?
- Comment impliquer ce public au collectif de travail ? → choc culturel
- Pas toujours de considération de la structuration du télétravail par les entreprises → nécessité d'accompagnement de cadrage au télétravail et d'acculturation aux tiers-lieux

Présentation du dispositif et du cadre de l'accompagnement sur-mesure

Un dispositif à disposition : Objectif Reprise : <https://www.anact.fr/objectifreprise>

Nous vous proposons un accompagnement inter tiers-lieux. Action financée par le FSE et portée par le ministère du travail.

Modalités :

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



- 3 à 5 web ateliers
- des accompagnements inter sessions
- pour participer vous inscrire auprès de la Coopérative des Tiers-Lieux

→ Réunion de lancement le 8 décembre à 14h30 (à distance)

→ Un message va être envoyé à tous les tiers-lieux, avec un rapide questionnaire pour recenser les tiers-lieux volontaires et les besoins en accompagnement.

Témoignages et questions

Nous sommes ERP, nous nous demandons encore si nous avons le droit de maintenir l'accueil de nos utilisateurs.

Témoignage de La Fontaine :

Le choix que nous avons fait c'est que nous avons considéré que le volet ERP concernait notre public nomade uniquement et que nos abonnés (et adhérents) étaient sur une activité de travail tertiaire faisant partie des activités autorisées. Le tout évidemment dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et en limitant le nb de personnes disponibles en simultané.

La Fontaine

- Réelle augmentation de demandes de location d'espace de la part de télétravailleurs.
- Sollicitation des télétravailleurs post-confinement : exigences supérieures à celles des entrepreneurs en termes d'équipement.
- Implication des télétravailleurs (avant le confinement) : 2 salariés en télétravail au sein du CA.

BA13 (Lanton - 33)

- 5 nouveaux contrats pour des salariés en télétravail, à l'initiative des employeurs. Le tiers-lieu a été contacté par les employés qui voudraient être soutenus dans la mise en place du télétravail auprès des employeurs (plutôt TPE / PME).
- Nécessité d'impliquer les télétravailleurs dans la vie du lieu, la gestion collective.

G-co

- Ouvert au mois de mai, beaucoup de néo-habitants (parisiens) qui télétravaillent dans l'espace.

L'Étape (Saint-Selve - 33)

- Le tiers-lieu pensait aussi que le déconfinement allait entraîner une augmentation des télétravailleurs, mais, malgré des contacts plutôt bien accueillis auprès de DRH, ils n'ont encore reçu aucun télétravailleur → le sujet est peut-être encore trop novateur localement ?

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



Bonus & contacts

Marion Deffez

m.deffez@anact.fr

Isabelle Dudognon

i.dudognon@anact.fr

Sophie Chaudron

s.chaudron@anact.fr

Ressources

10 questions sur... le télétravail - ARACT Nouvelle-Aquitaine

https://www.nouvelle-aquitaine.aract.fr/images/PUBLICATIONS/teletravail_10questions_reseauAnact-Aract_2017.pdf

Infographie : Comment mettre en place le télétravail dans mon organisation ? -

Coopérative Tiers-Lieux

<https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2019/07/te%CC%81le%CC%81travail-couleur-02-07-2019-1.pdf>

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »

